



DECISION

Concernant la signature d'un contrat d'assistance
et de maintenance du logiciel "Rôle de la Taxe
Foncière" avec la société FININDEV

HT/SD
DSG N° 13.122

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU la proposition de la société d'expertise en finances publiques FININDEV, pour l'assistance et la maintenance du logiciel "Rôle de la Taxe Foncière",

DECIDE

- de signer un contrat d'assistance et de maintenance du logiciel "Rôle de la Taxe Foncière" avec la société d'expertise en finances publiques FININDEV, dont le siège social est situé 69 rue Jean GIROUX - BP 7287 - à Montpellier (34086), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n° B 335 273 371.

Ce contrat est conclu pour une durée de un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, moyennant une redevance, pour cette période, de :

- 70,00 € pour la maintenance,
- 200,00 € pour l'assistance téléphonique.

Ce contrat sera renouvelable au maximum trois fois, par période successives d'un an, par reconduction expresse.

- d'imputer la dépense au budget communal - nature 6156 - fonction 0206.

Fait à Royan, le 26 février 2013

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 27 février 2013

Pour le Député-Maire
et par délégation,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD